

1714 – Bonnemain – Elle avait vécu « dans le péché » ... elle devait mourir « comme une chienne » !!

http://archives-en-ligne.ille-et-vilaine.fr/thot_internet/ark:/49933/thtrbnzs8v20/66338/6

Transcription

La nommée Noëlle Flaux demeurant au village de la Chevra[i]s étant en commerce infâme avec le nommé Guillaume Monnier natif de Normandie, boissilleur¹, sous prétexte d'un faux mariage déclaré nul par l'officialité de Dol, après avoir vécu dans ce malheureux état quatre ans sans faire leur pâque, la dite Flaux est morte sans aucun sacrement et sans donner aucune marque de résipiscence a été privée de la sépulture sainte, des suffrages et des prières des fidèles, et enterrée comme une chienne ce vingt-deux avril 1714.

Poulet, recteur

Commentaire

Cet acte renvoie évidemment à l'importance du contrôle qu'avait l'Eglise sur la société de l'Ancien Régime.

On peut également s'attarder sur cette activité de « boissilleur »². Au-delà des éléments de définition de la note en bas de page, ce terme semble chargé très négativement en référence à leur mode de vie. En effet Guillaume Monnier correspond tout à fait au « portrait » de ces hommes qu'en fait le géographe Jean-Pierre HUSSON³ : « *pauvres, mal intégrés à la société communautaire des gens du village ou exclus de celui-ci. Ces populations, sans véritable métier, changent d'activité avec les saisons, forment une main d'œuvre d'appoint lorsque les travaux forestiers sont arrêtés. Fiers et indépendants, parfois ombrageux, les gens des bois vivent entre eux, sans se marier. Les cellules familiales peuvent éclater au gré des déplacements, des disparitions prématurées, dues à un taux de mortalité élevé aggravé par une consommation abusive d'alcool, de médiocre qualité. Et depuis le Moyen Age, les curés des paroisses les regardent d'un sale œil. Ils n'ont guère de pratique religieuse, ne vont pas à la messe, vivent le plus souvent à la « colle » sans se marier* ».

Noëlle Flaux, en fréquentant ce type de « personnage », a été « sortie » de la communauté chrétienne jusqu'à être « enterrée comme une chienne ».

Cet acte a été relevé et transcrit par Hervé TIGIER sur le site des Archives Départementales d'Ille-et-Vilaine.

Le commentaire est de Gérard JOLIVET

1 Le terme de « boissilleur » ou « boisilleur » n'apparaît pas dans le Littré. Ce « petit métier » semble renvoyer à la fabrication de divers petits objets en bois pour l'usage quotidien (cuillères, louches, fourches etc ...).

Il peut-être aussi employé de manière générique et péjorative pour qualifier ces hommes qui vivaient des activités diverses liées à la forêt.

2 En Lorraine, on utilise aussi le terme de « boisilleux ».

3 Jean Pierre Husson, « *Les hommes et la forêt en Lorraine* », Ed. Bonneton, 1991,